



Peur de payer les dettes de mon père après son décès

Par **angeliquep**, le **23/09/2015** à **17:17**

Bonjour,

J'ai peur d'hériter des dettes de mon père et je me demande comment cela se passe.

Je vous explique mon père a été en prison une grande partie de ma vie et je ne le côtoie plus du tout.

Je sais qu'il fait des trucs louches actuellement, et je n'aimerais pas récupérer ses dettes le jour où il décédera.

Et d'ailleurs je n'aimerais pas non plus être obligée de payer sa maison de retraite.

Est ce que je dois prendre des précautions pour être protégée le jour de son décès?

Ou un enfant est il toujours obliger de payer pour les dettes et la maison de retraite de ses parents?

ça m'embêterait vraiment de devoir payer pour un père qui a violé ma grande soeur, violent, et qui n'a jamais été présent!

Merci de vos futures réponses.

Encore désolée d'avance si mes questions peuvent paraître stupides.

A bientôt de vous lire.

Angélique

Par **picassiette**, le **23/09/2015** à **18:42**

Bonsoir,

Je suis dans la même situation que vous. Je me suis renseignée auprès d'une antenne d'avocats gratuits et voilà la réponse : on ne peut rien entreprendre avant, mais le jour où des créanciers taperont à votre porte, il faudra saisir un juge et justifier que vous n'avez aucun contact avec lui et autres.

Et bien sûr , refuser l'héritage (dettes).

Cordialement

Par **picassiette**, le **23/09/2015** à **18:44**

Attention : nous avons obligation de subvenir aux besoins de nos parents, si les enfants ne peuvent pas, c'est les petits enfants

Par **cocotte1003**, le **23/09/2015** à **19:24**

Bonjour, le jour ou l'on vous demander des frais pour sa maison de retraite, vous dites non et le juge sera saisi. Si vous pouvez démontrer que votre père ne s'occupait pas de vous, qu'il n'a pas participé financièrement à votre éducation, le juge peut vous relever de l'obligation. À son décès, vous pouvez refuser l'héritage pour éviter les dettes, n'oubliez pas de faire refuser aussi pour vos descendants, cordialement